



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 12
Quorum 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 21.11.2024

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h45) et Loïc JORRE.

Absents excusés : Damien COUILLEAUX donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024
2. Budget principal : Décision modificative
3. Participation financière SIAEP : travaux AEP lotissement Les Portes de Mayenne
4. Recensement longueur voirie communale
5. CITEO
6. Mayenne Communauté : transfert de compétence assainissement et présentation du rapport annuel SPANC année 2023
7. Assainissement :
 - ✓ Rapport annuel assainissement collectif année 2023
 - ✓ Présentation du schéma directeur
8. Rapport annuel eau potable année 2023
9. DPU : 3 rue de la Chapelle
10. Participation enfant scolarisé en classe CLIS à Mayenne
11. Validation devis nettoyage voirie communale année 2025
12. Subvention 2024 : Etoile bleue section football
13. Projet photovoltaïque TE53
14. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 15 octobre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024.

2- Budget principal : Décision modificative

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal une décision modificative suite au manque de crédits pour au compte 7391111 (dégrèvement JA)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
60628	Autres fournitures non stockées	- 500,00 €	
7391111	Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	500,00 €	
DM N° 2		- €	- €
Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement		1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
pour mémoire DM N° 1		- €	- €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 2		1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2024 Investissement		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €
Pour mémoire DM N°1		- €	- €
Total section investissement après DM N° 2		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative du budget principal 2024.

3- Participation financière SIAEP de Commer (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : Travaux réseaux d'eaux potables (AEP) lotissement Les Portes de Mayenne

Mickaël DELAHAYE, Maire, rappelle au conseil municipal les travaux d'adduction d'eau potable réalisés pour le lotissement Les portes de Mayenne.

Le SIAEP de Commer finance pour ses communes membres ces opérations à hauteur de 50% du montant HT selon les modalités définies par son comité syndical par la délibération du 16/03/2022. Le solde du montant constitue la participation à la charge de la commune.

La commune ayant réalisé et supporté l'ensemble des travaux, elle demande au SIAEP de Commer le versement de sa participation.

Adduction eau potable

Montant HT du marché de travaux AEP	Montant HT des travaux mandatés	Contribution SIAEP	Participation de la Commune
53 038,50€	51 423,50€	25 711,75€	25 711,75€

Le montant des travaux est de 51 423,50€ HT, la prise en charge par le SIAEP demandée est de 25 711,75€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- Valide le montant total HT des travaux d'adduction d'eau potable pour le lotissement à hauteur de 51 423€ HT,
- Autorise le maire à émettre un titre sur le budget annexe du lotissement représentant la contribution financière du SIAEP de Commer.

4- Recensement longueur voirie communale

Lors du dernier conseil municipal du 15 octobre 2024, le sujet du recensement de l'ensemble des voies communales avait été abordé et le linéaire de la voirie publique communale s'élevait à 39 391,40 ml.

Christelle Beaudouin, Adjointe au Maire, apporte plus de précisions sur le sujet entre les voies classées et celles qui devront l'être à l'avenir.

5- CITEO

CITEO, est un éco-organisme en charge des emballages, qui s'engage auprès des communes sur la question des déchets d'emballages abandonnés. En effet, les communes, ayant la compétence de salubrité publique, assument donc la charge du nettoyage des emballages abandonnés (jetés au sol ou déposés au pied des conteneurs lors de dépôts sauvages).

Pour cette raison, CITEO propose aux communes de moins de 5 000 habitants, par convention, un soutien financier de 0,90€ par habitant et un accès simplifié au dispositif.

La convention devrait ensuite être renouvelable pour 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- Valide la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO.
- Autorise le maire à signer la convention de soutien pour la lutter contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO.

6- Mayenne Communauté : transfert de compétence et présentation rapport annuel SPANC année 2023

Christelle Beaudouin, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le transfert de compétence et le rapport annuel du SPANC pour l'année 2023

Pour le transfert de la compétence pour le service assainissement, la collectivité décide après délibération à la majorité (1 voix contre- Monsieur Denis MARCHAND) de transférer la compétence assainissement à Mayenne communauté au 1^{er} janvier 2026.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En 2023, le SPANC de Mayenne Communauté :

- a instruit 87 dossiers (+21) dans le cadre du contrôle d'installation en assainissement,
- a contrôlé 74 installations neuves (+10) dans le cadre du contrôle de réalisation
- a contrôlé 95 installations (+10) dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
- a vérifié le bon fonctionnement de 707 installations (+154)

Sur le plan financier, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2023 est excédentaire de 3 997€.

Après intégration du résultat 2022, excédentaire de 978,14 €, la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2023 excédentaire de 4975,14 €.

Il sera proposé au Conseil communautaire : D'adopter le Rapport Qualité Prix Service Assainissement Non collectif de l'exercice 2023

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Résultat de l'exercice	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	FONCT	INVT
Résultats reportés 2022		978,14 €		8 702,74 €	3 997,00	10 191,70
Opérations de l'exercice	93 670,00 €	97 667,00 €	2 068,96 €	2 260,66 €	€	€
TOTAUX	93 670,00 €	98 645,14 €	2 068,96 €	20 963,40 €		
Résultats de clôture 2023		4 975,14 €		18 894,44 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport annuel d'assainissement autonome de l'année 2023 pour le SPANC.

7- Assainissement : Rapport annuel assainissement collectif année 2023 et présentation du schéma directeur

- Rapport annuel assainissement collectif année 2023

Christelle Beaudouin, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le rapport annuel de l'assainissement collectif de l'année 2023.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune dans un premier temps puis sur la station à filtres plantés de roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- La lagune : compte 234 foyers pour une consommation annuelle de 17 614 m³.
- Les filtres plantés de roseaux : compte 124 foyers pour une consommation de 8 430 m³.

Bilan Réseau d'assainissement collectif : Le nombre de foyers concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 361 (nombre d'habitants au 01/01/2024 : 1315).
=> 358 forfaits assainissement facturés,
=> Consommation : 26 044 m³ facturés ce qui représente 379 factures réalisées.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport d'assainissement collectif de l'année 2023.

- Présentation du schéma directeur

Christelle Beaudouin, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le schéma directeur de l'assainissement collectif.

Les objectifs de l'étude sont :

- Avoir une meilleure lisibilité quant au fonctionnement du système d'assainissement
- Apporter des solutions techniques pour résoudre les problèmes récurrents
- Répondre aux problématiques techniques et réglementaires
- Evaluer la capacité des ouvrages en comparaison des charges futures
- Diminuer l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur
- Etablir un schéma directeur pour définir des travaux à mener, et les gains attendus en matière de collecte, de traitement et de protection du milieu naturel

Christelle Beaudouin, présente donc au conseil municipal les estimatifs des coûts de travaux de réhabilitation de réseaux (intrusions d'eaux de nappes dans les réseaux) qui sont définis comme prioritaires ainsi que les deux scénarios proposés.

Coût total du programme de travaux avec Scénario 1	
Scénario 1 - Restructuration du système de collecte	288 970 €HT
Travaux de réhabilitation des réseaux	268 780 €HT
Renforcement autosurveillance	12 100 €HT
Total	569 850 €HT

Coût total du programme de travaux avec Scénario 2	
Scénario 2 – Création d'une nouvelle STEU au nord	638 000 €HT
Travaux de réhabilitation des réseaux	268 780 €HT
Renforcement autosurveillance	12 100 €HT
Total	918 880 €HT

*STEU : STation d'Epuration

8- Rapport annuel eau potable année 2023

Remis au prochain conseil.

9- DPU : 3 rue de la Chapelle

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis au 3 rue de la Chapelle.

10- Participation financière enfant scolarisé en classe ULIS à Mayenne

Un montant de 467 € est demandé par la Direction de l'Union Catholique de la Mayenne pour un enfant scolarisé en classe élémentaire ULIS à l'école Saint-Anne-Saint Joseph à Mayenne.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une participation de 467 € pour la scolarisation d'un enfant en classe ULIS.

11- Validation devis nettoyage voirie communale pour l'année 2025

Daniel Gérault, Adjoint au maire en charge de la voirie, présente au conseil municipal les tarifs de l'année 2025 pour la prestation de nettoyage de la voirie communale de la société Peslier avec une augmentation de 2,3% par rapport à la tarification de l'année 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'augmentation de 2,3% des tarifs de l'année 2024 proposés par la société PESLIER dans le cadre de la prestation de nettoyage de la voirie communale pour l'année 2025.

12- Subvention 2024 : Etoile bleue section football

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 2 129€ pour l'association de l'Etoile Bleue football.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement de la subvention annuelle d'un montant de 2 129€ à l'Etoile Bleue section football.

13- Projet photovoltaïque TE53

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que depuis le dernier conseil municipal du 15 octobre, la présentation du projet d'ombrière photovoltaïque a été faite auprès des riverains le 13 novembre dernier.

Annabelle Fouquet, conseillère municipale et également riveraine concernée par ce projet, a assisté à la réunion d'information et explique le projet au conseil.

Les riverains sont plutôt favorables au projet exposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le projet photovoltaïque de la salle polyvalente avec les deux ombrières de parking et l'ombrière sur le site de l'ancien terrain Letourneur qui pourrait accueillir différentes activités telles qu'un marché couvert, de la pétanque ou toute autre manifestation.

14- Questions diverses

❖ *Repas des aînés*

Lors du conseil du 15 octobre dernier, il a été décidé qu'exceptionnellement en absence de salle, le repas des aînés se déroulerait le 30 novembre 2024 au restaurant Beau Rivage à Moulay, et en parallèle, le maintien des repas à emporter pour ceux qui le souhaitent en collaboration avec la boulangerie de Commer.

❖ *Prestation Sociale Complémentaire*

Lors du conseil du 15 octobre, le conseil municipal a validé son choix pour la PSC à adhésion obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les agents communaux :

- Garantie maintien de salaire au taux de 90% du traitement indiciaire brut + NBI + RI
- Prise en charge par la collectivité de 60% de la cotisation

Cette décision a été soumise au conseil social territorial du Centre de Gestion le 25/10/2024 qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la garantie maintien de salaire pour les agents au taux de 90% du traitement indiciaire brut, de la NBI et du régime indemnitaire avec une prise en charge pour la collectivité de 60% de la cotisation, plus favorable pour les agents.

❖ *Convention de partenariat avec Polleniz*

L'objet de cette convention est un programme d'actions conforme au Plan d'Action Régional « Rongeurs aquatiques envahissants » qui sera mis en place sur notre territoire.

Le GDON est identifié par POLLENIZ comme l'opérateur local contre la lutte. A ce titre, il est chargé du piégeage des ragondins et des rats musqués à l'aide de pièges-cages de 1^{ère} catégorie uniquement, et de l'application des différents textes réglementaires en vigueur concernant l'exercice de cette mission.

Par la signature de cette convention, la commune s'engage :

- A financer le programme de surveillance, prévention et lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants sur son territoire,
- Communiquer sur la gestion des RAE sur le territoire en partenariat avec POLLENIZ.

Le montant de la participation financière annuelle à POLLENIZ est examiné chaque année sur la base d'une demande écrite de POLLENIZ établissant un programme d'actions

Cette participation financière fait l'objet de cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la convention de partenariat Polleniz.

❖ **Double rythme scolaire à l'école**

Suite au sondage réalisé auprès des parents d'élèves, par les parents élus, sur le double rythme scolaire, il en ressort que la majorité des parents souhaite revenir à un rythme de 4 jours par semaine.

Suite à ce sondage et au conseil d'école du 7 novembre dernier, Aurore Bibron informe le conseil municipal de la mise en place d'un comité de pilotage avec les parents élus, les enseignantes, la municipalité, afin de travailler de façon plus approfondie sur le double rythme scolaire.

❖ **Allée Colette Kreder**

Daniel Gérault, Adjoint au maire en charge de la voirie, informe le conseil que le panneau de l'allée « Colette Kreder » a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

